

BILL RELATIF A LA LOI SUR LES ELECTIONS FEDERALES—Suite.

tres provinces—2020; la liste peut contenir les noms de beaucoup de personnes qui n'ont pas le droit de vote, qui ne sont pas sujets britanniques, qui peuvent n'avoir pas eu pendant un an leur domicile dans la province, ni pendant trois mois dans la division—2020; il est absolument nécessaire de laisser le serment tel qu'il est—2020.

M. Bennett (Calgary)—Certaines conditions de la loi actuelle tendent à restreindre l'exercice du droit de vote—2020; à des actes de corruption de la pire sorte—2020; ce qui se passe dans l'Ouest—2021.

M. Proulx—Propose un amendement—2023; est inéligible à titre de candidat à une élection pour la Chambre des communes, quiconque a obtenu une adjudication de l'Etat—2023; mais on peut être un actionnaire ou posséder un intérêt directeur dans une compagnie autorisée qui a une entreprise de l'Etat et demeurer éligible—2023.

Hon. C. J. Doherty—Proposition sera étudiée plus tard—2024; disposition prolongeant le délai qui doit s'écouler entre la mise en candidature et le scrutin au cas où l'un des candidats décéderait en Alberta et en Saskatchewan—2024; but est de rendre la loi uniforme dans tout le Canada—2024; prolongation des heures du scrutin—2025.

Hon. C. Marcil—Modification est inutile pour les comtés ruraux de Québec—2025; à cinq heures du soir tous les suffrages ont été enregistrés—2025.

M. Macdonell—Sous le rapport de l'enregistrement des suffrages, nous sommes de plusieurs années en retard comparative-ment aux autres pays—2026; en Australie bureaux de vote sont ouverts jusqu'à huit heures du soir—2026; heures courtes sont une cause de corruption—2026.

M. Maclean (York-sud)—Favorable à la prolongation des heures du scrutin—2027; élections devraient avoir lieu le samedi ou le lundi—2027.

M. Carvell—Représentations par les employés de chemin de fer—2028; souvent dans l'impossibilité de voter—2028; demandent de trouver un moyen pour qu'ils puissent voter—2028; électeurs ont tout le temps nécessaire entre huit heures du matin et cinq heures du soir—2029.

M. Burnham—En faveur de l'extension des heures du scrutin—2029; réforme devrait favoriser les ouvriers et les employés de chemins de fer—2030.

Hon. A. E. Kemp—Grandement temps de prolonger les heures du scrutin dans les villes—2030; bureaux ouverts jusqu'à six heures—2030; nombre de votants plus considérable qu'avec le système actuel—2030; ce qu'a été fait à Toronto—2030.

BILL RELATIF A LA LOI SUR LES ELECTIONS FEDERALES—Suite.

M. Gray—Choix du vendredi comme jour de scrutin conviendrait aux voyageurs de commerce—2030.

M. Macdonald—Nulle part, on n'a demandé de changer les heures du scrutin dans les circonscriptions rurales—2031; si chaque employeur était tenu de donner une heure à ses employés, pour voter, les difficultés seraient aplanies—2031.

M. Glass—Opposé à toute distinction du vote électoral entre les villes et les campagnes—2032; un quart ou demi-congé serait la meilleure solution—2032.

M. Devlin—Préférerai que la journée de votation commençât une heure plus tôt le matin—2033.

M. Turriff—L'heure présentement fixée convient aux divisions rurales de l'Ouest—2033; dans les villes ce ne serait pas causer un grand tort si l'on permettait aux ouvriers de se rendre à leur travail à dix heures seulement du matin, ou l'abandonner à trois heures de l'après-midi—2033.

M. Armstrong (Lambton-est)—La campagne n'a pas d'objection à ce que les bureaux de votation soient fermés une heure plus tard—2034.

M. Kyte—Demi-congé aurait pour résultat d'encombrer les bureaux de votation dans les dernières heures de la journée—2034; le vote des pêcheurs—2035; un moyen devrait être trouvé pour qu'ils ne soient plus privés de leur droit de vote—2035.

M. Pardee—Demi-congé n'améliorera pas la situation—2035; pas de changement nécessaire dans les municipalités rurales—2035; l'intervalle entre neuf et cinq heures suffit amplement si l'organisation nécessaire existe—2035; préférable de ne pas changer la loi—2035.

M. Ball—Demi-congé viendrait à propos pour les ouvriers—2036; lundi est le jour qui conviendrait le mieux—2036.

Article est rejeté—2037.

M. Macdonell—Propose que les bureaux soient ouverts de huit à cinq heures dans les villes qui ont une population de 200,000 âmes et plus—2037.

Hon. C. Marcil—Pour améliorer la situation il faudrait tenir ouvertes les salles de vote jusqu'à une heure plus avancée dans la soirée et non le matin—2038.

Hon. C. J. Doherty—Assujettir deux villes du Canada à une loi différente de celle qui s'appliquera au reste du pays—2038; motifs allégués pour la prolongation des heures ne me semble pas admissibles—2038; changement ne favoriserait pas l'ouvrier—2039.

Amendement de M. Macdonnell est rejeté—2039.